

DECISION  
de versement d'une aide à la cybersécurité  
LACOTTE INDUSTRIE

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le règlement n°2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux **aides de minimis**,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-3,

VU la délibération n°1.3 du 29 juin 2023 portant sur le centre de ressources en cybersécurité et sur le dispositif d'aide à la cybersécurité,

VU la délibération n°5.1 du 15 février 2024 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la cybersécurité,

VU la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII concernant le dispositif d'aide à la cybersécurité,

VU la demande d'aide cybersécurité déposée par l'entreprise **LACOTTE INDUSTRIE** le 14 mars 2025,

VU l'avis simple de la commission mixte en date du 07 juillet 2025,

**CONSIDERANT** que la société justifie à travers ce projet d'aide à la cybersécurité, le souhait de mettre en place des serveurs dédiés assortis de solutions antivirus et pare-feu spécifiques à ce type d'équipements mais également de sécuriser son système de messagerie par l'installation d'une suite Microsoft 365 Security Premium,

**CONSIDERANT** que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette assiette ne pouvant être supérieure à 10 000€ HT,

**CONSIDERANT** que le montant total des dépenses HT réalisées est de 13 810, 40 € HT ; en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes :  $10\ 000 * 50\% = 5\ 000\ €$

**D E C I D E**

D'attribuer à l'entreprise **LACOTTE INDUSTRIE**, dont le siège est situé au ZA Le Chatenet - 101 avenue Jean Giraudoux - 87410 Le Palais sur Vienne, une aide financière d'un montant maximal de 5 000 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise **LACOTTE INDUSTRIE**, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le **23 JUL. 2025**

Le Président de Limoges Métropole,



Guillaume GUERIN